

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément à la loi n° 356/2003 Coll. et au décret n° 231/2004 Coll.)		
Nom du produit	ALCOOL CÉTYLIQUE	
Date de publication:	4.11.2002	Version A
Date de révision:	28.7.2020	Page 1/6

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION ET DU FABRICANT ET DE L'IMPORTATEUR

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom de la substance ou de la préparation : ALCOOL CÉTYLIQUE
Autres noms de la substance ou de la préparation : Nom CTFA : Cetyl Alcohol

1.2 Utilisation de la substance ou de la préparation

Utilisation dans l'industrie cosmétique.

1.3 Identification du fabricant/importateur Nom ou

raison sociale de l'importateur : Ekokoza sro
Lieu d'activité ou siège social : Fryčovice 297, 739 45 Fryčovice

Numéro d'identification : 70412430
Téléphone: +420 568420653
Fax:
E-mail: eshop@ekokoza.c

1.4 Numéro de téléphone pour les situations d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence : +420 2 2491 9293, +420 2 2491 5402, +420 2 2491 4571
Centre d'information toxicologique , Na Bojišti 1, 128 08 Prague 2

2. INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

2.1 Description générale de la préparation

Alcool cétylique (1-Hexadécanol)

Numéro CAS : 36653-82-4

2.2 Substance dangereuse ou composants dangereux du produit Ne contient aucune substance ou composant dangereux au sens de la loi n° 356/2003 Coll.

3. DONNÉES SUR LES DANGERS LIÉS À LA SUBSTANCE OU À LA PRÉPARATION

3.1 Classification globale de la substance ou de la préparation La

substance / préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la loi n° 356/2003 Coll.

3.2 Effets dangereux sur la santé et l'environnement Pas dans des conditions normales d'utilisation.

3.3 Autres risques possibles

3.4 Informations sur l'emballage Voir point 15.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Instructions générales Si les

symptômes persistent ou en cas de problèmes de santé plus graves , consultez toujours un médecin.

4.2 Inhalation En cas d'

irritation du système respiratoire, déplacer la personne concernée à l'air frais, en position semi-allongée, desserrer les vêtements, se reposer. Oxygène ou respiration artificielle en cas de problèmes respiratoires. Consulter un médecin après une exposition importante. Des soins symptomatiques sont recommandés .

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément à la loi n° 356/2003 Coll. et au décret n° 231/2004 Coll.)		
Nom du produit	ALCOOL CÉTYLIQUE	
Date de publication:	4.11.2002	Version A
Date de révision:	28.7.2020	Page 2/6

4.3 En cas de contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés , laver la peau affectée à l'eau courante et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4.4 En cas de contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux grands ouverts à l'eau courante pendant au moins 10 minutes. Voir un docteur.

4.5 En cas d'ingestion
Consulter un médecin.

4.6 Informations complémentaires

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs
appropriés Mousse, poudre, dioxyde de carbone, argile

5.2 Agents extincteurs inappropriés
Jet d'eau

5.3 Dangers particuliers

5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers En cas de ventilation insuffisante , utiliser un appareil respiratoire.

5.5 Autres informations
Éviter tout contact avec des agents oxydants .

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE SUBSTANCE OU DE PRÉPARATION

6.1 Mesures préventives de protection individuelle Utiliser un équipement de protection individuelle . Précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas inhaler les vapeurs/ aérosols.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement Empêcher les fuites dans les eaux souterraines, de surface et usées, les sols et les égouts.

6.3 Méthodes de nettoyage et d'élimination recommandées Effectuer un suivi avec un absorbant (argile, sable) et transférer dans un contenant de remplacement approprié conformément avec des règlements.

7. INSTRUCTIONS POUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

7.1 Manipulation

7.1.1 Mesures préventives pour une manipulation sûre de la substance ou de la préparation Utiliser un équipement de protection individuelle . Suivez les règles pour travailler avec des produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Après le travail et avant de manger, lavez-vous les mains à l'eau et au savon et traitez avec une crème réparatrice . Protéger des sources d'inflammation, prendre des mesures contre la création d'une charge électrostatique provoquée par la manipulation du produit.

7.1.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

7.1.3 Exigences ou règles spécifiques

7.2 Stockage

7.2.1 Conditions d' un stockage sûr Conserver dans des récipients bien fermés. Entreposer dans un endroit sec. Ne pas stocker avec des aliments, des emballages alimentaires ou des produits pouvant être ingérés par l'homme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément à la loi n° 356/2003 Coll. et au décret n° 231/2004 Coll.)		
Nom du produit	ALCOOL CÉTYLIQUE	
Date de publication:	4.11.2002	Version A
Date de révision:	28.7.2020	Page 3/6

7.2.2 Limites quantitatives pour des conditions de stockage données

7.2.3 Utilisations spécifiques (spécifiques) des produits finaux

8. LIMITATION DE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE OU À LA PRÉPARATION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Limites d'exposition Les

paramètres de contrôle de la substance ou des composants de la préparation ne sont pas spécifiés dans la NV n° 178/2001 Coll. tel que modifié .

Les valeurs limites des indicateurs des tests d'exposition biologique pour la préparation ne sont pas précisées dans le décret n° 432/2003 Coll.

8.2 Limiter l'exposition

8.2.1 Limiter l'exposition des travailleurs

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Précautions habituelles de manipulation des produits chimiques.

8.2.1.1 Protection respiratoire
Aucun

8.2.1.2 Protection des mains
Aucune

8.2.1.3 Protection des yeux
Lunettes de protection

8.2.1.4 Protection de la peau
Aucune

8.2.2 Limiter l'exposition environnementale Voir Loi n° 86/2002 Coll. sur la protection de l'air ; Loi n° 254/2001 Coll., sur l'eau.

9. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE LA SUBSTANCE OU PRÉPARATION

9.1 Informations générales Etat (à 20

°C) solide Couleur blanc cireux	
Odeur (arôme) caractéristique	

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement Quantité Valeur Unité

	Quantité	Valeur	Unité
PH	information non disponible - inconnu		°C
Point d'ébullition (plage de point d'ébullition)	46 – 49	180	°C inconnu °C
Point de fusion (plage de point de fusion)	information non disponible -		
Point d'allumage	information non disponible		
Température d'allumage	- inconnu	information non	
Classe de gaz	disponible - inconnu	propriétés explosives	
Combustibilité	vol.% inconnu vol.% inconnu	insoluble	
Allumage spontané	information		-
Propriétés explosives	pas disponible	disponible - information	
Limites d'explosivité limite supérieure	non disponible -		
limite inférieure			
Propriétés oxydantes			-
Solubilité dans l'eau (à 20 °C) dans les			-
graisses (y compris les spécifications de l'huile)			
Coefficient de partage n-octanol/eau			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément à la loi n° 356/2003 Coll. et au décret n° 231/2004 Coll.)		
Nom du produit	ALCOOL CÉTYLIQUE	
Date de publication:	4.11.2002	Version A
Date de révision:	28.7.2020	Page 4/6

Miscibilité	information non disponible - g.cm-3	
Densité (à 20 °C)		0,81 9,7
Viscosité (à 20 °C)		mPa.s
Conductivité	information non disponible S.cm-1	
Tension de vapeur (à 20 °C)	moins de 1	mbar
Densité de vapeur	information non disponible - information	
Taux d'évaporation	non disponible dm3 .h-1	

9.3 Informations supplémentaires

10. INFORMATIONS SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

10.1 Conditions dans lesquelles le produit est stable Dans des conditions normales de stockage et de manipulation, le produit est stable.

10.2 Conditions à éviter

10.3 Substances et matériaux non utilisables Éviter tout contact avec des agents oxydants .

10.4 Produits de décomposition dangereux CO, CO2, fumée

11. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

11.1 Description des symptômes d'exposition

Ø Par inhalation

Ø Par contact avec la peau

Ø Par contact avec les yeux

Ø Par ingestion

11.2 Effets dangereux sur la santé

Ø Toxicité aiguë

DL50 orale, rat (mg.kg-1) : 5000 - 15000 DL50 cutanée, rat ou lapin (mg.kg-1) : aucune

information disponible CL50 inhalation, rat, pour aérosols ou particules (mg.dm-3) : information n'est pas disponible

CL50 par inhalation, rat, pour les gaz et vapeurs (mg.dm-3) : aucune information disponible

Ø Subchronique - toxicité chronique

Ø Sensibilisation

Sensibilité cutanée : inconnue

Irritation cutanée : légèrement irritante

Irritation des yeux : légèrement irritant

Ø Effets narcotiques

Ø Cancérogénicité

Ø Mutagénicité

Ø Toxicité pour la reproduction

Ø Réaliser des tests sur les animaux

Ø Informations

supplémentaires Nocif au sens physiologique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément à la loi n° 356/2003 Coll. et au décret n° 231/2004 Coll.)		
Nom du produit	ALCOOL CÉTYLIQUE	
Date de publication:	4.11.2002	Version A
Date de révision:	28.7.2020	Page 5/6

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES SUR LA SUBSTANCE OU LA PRÉPARATION

12.1 Écotoxicité - toxicité aiguë pour les organismes aquatiques et autres environnements CL50, 96 h,

poisson (mg.dm-3) : aucune information disponible

CE50, 48 h, daphnie (mg.dm-3) : aucune information disponible

IC50, 72 h, algues (mg.dm-3) : aucune information disponible

12.2 Mobilité

12.3 Persistance et dégradabilité Biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

12.5 Autres effets néfastes En raison de

la faible solubilité dans l'eau, des quantités plus importantes peuvent être éliminées à l'aide de séparateurs d'huiles ou de graisses.

13. INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

13.1 Informations sur la manipulation en toute sécurité lors du retrait de la substance ou de la préparation Selon le catalogue des déchets, il ne s'agit pas d'un déchet dangereux.

13.2 Méthodes d'élimination de la substance ou de la préparation et emballage contaminé

Envoyer les déchets marqués, accompagnés de la fiche d'identification des déchets, à une entreprise spécialisée pour élimination avec autorisation pour cette activité. Détergent recommandé : eau.

13.3 Réglementations légales sur les déchets Loi

n° 185/2001 Coll., sur les déchets telle que modifiée.

Si ce produit et son emballage deviennent des déchets, l'utilisateur final doit attribuer le code de déchet correspondant conformément au décret n° 381/2001 Coll. tel que modifié.

Loi n° 477/2001 Coll. sur l'emballage tel que modifié.

14. INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

14.1 Mesures préventives particulières lors du transport ou du transport à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise

14.2 Classification de transport Non

soumis aux réglementations relatives au transport de marchandises dangereuses.

15. INFORMATIONS SUR LES RÉGLEMENTATIONS LÉGALES RELATIVES À LA SUBSTANCE OU PRÉPARATION

15.1 Informations sur l'emballage (au sens de la

loi n° 356/2003 Coll. et du décret n° 232/2004 Coll.)

Les dispositions de la loi n° 356/2003 Coll. ne s'appliquent pas à l'étiquetage de la substance/ préparation.

15.2 Dispositions spécifiques concernant la protection des personnes ou de l'environnement (au niveau de la République tchèque)

15.3 Dispositions spécifiques concernant la protection des personnes ou de l'environnement (au niveau de l'UE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément à la loi n° 356/2003 Coll. et au décret n° 231/2004 Coll.)		
Nom du produit	ALCOOL CÉTYLIQUE	
Date de publication:	4.11.2002	Version A
Date de révision:	28.7.2020	Page 6/6

16. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SUBSTANCE OU À LA PRÉPARATION

16.1 Liste des phrases R utilisées dans la fiche de données de sécurité

16.2 Instructions pour la formation Voir

§ 132 et suivants du Code du travail 16.3

Restrictions d'utilisation recommandées La substance

ne doit pas être utilisée à d'autres fins que celle pour laquelle elle est destinée (voir point 1.2). Les conditions spécifiques d'utilisation de la substance échappant au contrôle du fournisseur, il est de la responsabilité de l'utilisateur d' adapter les avertissements prescrits aux lois et réglementations locales .

Les informations de sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ne peuvent pas être considérées comme des informations techniques sur le produit.

16.4 Informations supplémentaires

Ø La fiche de données de sécurité a été préparée par :

Ekokoza.cz, Hugo Čapek, Lesní Jakubov 21, 67573 Rapotice

Des informations supplémentaires seront fournies par le responsable du traitement de la fiche de données de sécurité ou par l'importateur/fabricant (voir § 23 de la loi n° 356/2003 Coll.)

16.5 Sources de données utilisées pour établir la fiche de données de sécurité Les informations fournies ici

sont basées sur nos meilleures connaissances et sur la législation en vigueur, en particulier la loi n° 356/2003 Coll. y compris les règlements d'application .

La fiche de données de sécurité a été traitée ultérieurement sur la base de la fiche de données de sécurité originale fournie par le fabricant.

16.6 Modifications lors de la révision de la fiche de données de sécurité

La structure de la fiche de données de sécurité a été modifiée sur la base de la loi n° 356/2003 Coll. y compris la mise en œuvre règlements.

Les lois actuellement applicables sont répertoriées .
